

PROCÈS VERBAUX

SAISON 2026-2027



JOURNAL FOOT

Numéro de Journal Foot / Publié le :

N°10 - publié le 01 octobre 2026



LE DÉPARTEMENT

Ardèche
LE DÉPARTEMENT



COMMISSION DES RÈGLEMENTS

PROCÈS-VERBAL N° 01

REUNION DU 29/09/2026

Présidence : M. Laurent JULIEN.

Présents : Jean Marie PION, Pierre FAURIE

e-mail: reglements@drome-ardeche.fff.fr

Les décisions et sanctions du procès-verbal ci-dessous sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

DOSSIER N° 01

Match n° 79385660, FC Royans en Vercors 1 – US Beaufort Aouste 2 ,Coupe René Giraud du 12/09/2026

Réserve avant Match posée par le capitaine du club de l'US Beaufort 2 portant sur les joueurs de l'équipe de FC Royan Vercors de CAZEAUX Kilian, FREOUR Nathan, BOUVIER Quentin, VIZIER Valentin, DA SILVA POREIRA Enzo, DIAS SILVA Hugo et DENIS Lenny ces joueurs ont une licence enregistrée moins de 4 jours avant le jour de la présente rencontre.

Considérant que la commission a pris connaissance de la confirmation de la réserve d'avant match par courrier électronique du club l'US Beaufort le 13/09/2026 pour la dire recevable.

Considérant qu'après lecture du fichier des licences des joueurs suivants :

CAZEAUX Kilian licence n° 2547451299 qualifié 08/09/2026

FREOUR Nathan licence n° 2528725686 qualifié le 11/09/2026

BOUVIER Quentin, licence n° 2545097890 qualifié le 17/08/2026

VIZIER Valentin licence n°259862169 qualifié le 17/08/2026

DA SILVA POREIRA Enzo licence n°2546141974 qualifié le 17/08/2026

DIAS SILVA Hugo licence n° 2545168161 qualifié le 08/09/2026

DENIS Lenny licence n° 2546079961 qualifié le 17/08/2026

En conséquence, tous les joueurs cités ci-dessus étaient qualifiés lors de la rencontre FC Royans en Vercors 1 – US Beaufort Aouste 2 ,Coupe René Giraud du 12/09/2026 et pouvait donc participer à la rencontre

Par ce motif, la Commission des Règlements du District D/A rejette la réserve et dit que le match doit être homologué, selon le score acquis sur le terrain

Le compte du club de l'US Beaufort sera débité de 37,00 € pour frais de dossier.



DOSSIER N° 02

Match n°79177999, Ent FCV SCBA 21 / Romans PS 21, U20 D2 du 12/09/2026

Réserve avant Match posée par le capitaine du club de l'équipe de Romans PS.

La commission a pris connaissance de la confirmation de la réserve d'avant match par courrier électronique du club Romans PS le mercredi 16 septembre 2026 à 22:52, laquelle n'a pas été déposée dans les conditions de temps prescrites par les articles 98 des Règlements sportifs du District et 186 de RG de la F.F.F. pour la dire irrecevable. Il est écrit :

« Les réserves sont confirmées dans les quarante-huit heures ouvrables suivant le match. Le non-respect des formalités relatives à la formulation des réserves et leur confirmation entraîne leur irrecevabilité ».

Par ce motif, la Commission des Règlements du District D/A rejette la reserve car irrecevable dans la forme et dit que le match doit être homologué, selon le score acquis sur le terrain.

Le Président du club
Laurent JULIEN

Le secrétaire
Bruno Courthial



COMMISSION DU STATUT DE L'ARBITRAGE

PROCÈS-VERBAL N°3

Réunion du 22 Septembre 2026

Présents : MM. BRUNEL Nicolas, MICHELAS François, MARLHIN Alexandre et DUPUIS Marc.

Excusés : MM. BRUYAS Jérémy, GIRODON Philippe et CHABBAT Maurice

Assiste : M. PROTOY Baptiste

SITUATIONS DES ARBITRES

Cas de Mr BOUKHARI Mohamed : Au regard des éléments de votre dossier (club de couverture qui ne repart pas pour la saison 2026/2027), la Commission Départementale du Statut de l'Arbitrage, vous libère et vous autorise à couvrir le club de votre choix pour la saison 2026/2027. De plus, suite à la demande du club de l'O. CENTRE ARDECHE (504370) vous pouvez couvrir ce club dès cette saison.

Cas de Mr SAINTOIN David : Au regard des éléments de votre dossier (club de couverture qui ne repart pas pour la saison 2026/2027), la Commission Départementale du Statut de l'Arbitrage, vous libère et vous autorise à couvrir le club de votre choix pour la saison 2026/2027.

Cas de AATILLAH Billal : Au regard des éléments de votre dossier (durée d'indépendance écoulée suite à votre Formation Initiale en Arbitrage en 2024-2025), la Commission Départementale du Statut de l'Arbitrage, vous libère et vous autorise à couvrir le club de votre choix pour la saison 2026/2027.

Cas de CHARNI Farès : Suite aux éléments transmis pas la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage, vous êtes rattaché au club de l'U.S. DROME PROVENCE (582295) dès la saison 2026/2027.

Cas de YAPOUDJIAN Rémi : Au regard des éléments de votre dossier (durée d'indépendance écoulée suite à votre Formation Initiale en Arbitrage en 2024-2025), la Commission Départementale du Statut de l'Arbitrage, vous libère et vous autorise à couvrir le club de votre choix pour la saison 2026/2027.

Cas de BERVOETS Gérald : La Commission du Statut de l'Arbitrage a bien reçu votre demande de démission de votre club d'appartenance (FOOTBALL CLUB BAUME BOUCHET MONTSEGUR – 524479). Nous vous confirmons que celle-ci est actée.

Présenté à l'arbitrage par ledit club, Mr BERVOETS Gérald continue de compter dans l'effectif du FOOTBALL CLUB BAUME BOUCHET MONTSEGUR (524479) durant les saisons 2026/2027 et 2027/2028, en application de l'article 35.2 du Statut Fédéral de l'arbitrage sauf s'il cesse d'arbitrer. En application de l'article 33 c, vous êtes donc déclaré « arbitre indépendant » pour les 4 prochaines saisons (2026-2027 / 2027-2028 / 2028-2029 et 2029-2030).



MUTATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Les clubs ci-dessous ont obtenu des mutations supplémentaires. Merci de nous adresser un mail (statutarbitrage@drome-ardeche.fff.fr) avec l'équipe (ou les équipes) qui va(vont) bénéficier de la mutation supplémentaire pour la saison 2026-2027. La date butoir afin d'accorder ce droit est fixée au fait que l'équipe concernée ne doit avoir participé à aucune rencontre officielle. Conformément à la Partie III – Statut Régional Aggravé de l'Arbitrage et la sous partie 5, pour les clubs qui bénéficient de 3 mutations supplémentaires devront les affecter au minimum à 2 équipes.

Nom du Club - N° du Club	Article 45	Arbitre Féminine	Nombre total de mutés supplémentaires - saison 2026/2027	Équipe(s) choisie(s)
A.S. ST MARCELLOISE-526341	0	1	1	1 en Séniors D4
ALEX CHABRILLAN EURRE FOOTBALL CLUB-560137	1	0	1	1 en Séniors D3
C.OM. CHATEAUNOIS-532822	1	0	1	1 en Séniors D4
EN AVANT MONTVENDRE-552265	0	1	1	1 en Séniors D4
ENT.S. CHOMERACOISE-529711	1	0	1	1 en U20 D2
ENTENTE SPORTIVE BEAUMONTELEGER-582281	2	0	2	2 en Séniors D2
ET.S. MALISSARDOISE-523342	1	0	1	1 en U15 D2
F.C. DES JEUNES DE VINEZAC-553208	1	0	1	
F.C. BERZEME-530372	1	0	1	
F.C. DU PLATEAU ARDECHOIS-519782	1	0	1	1 en Séniors D3
F.C. EYRIEUX EMBROYE-546292	0	1	1	1 en Séniors D1
F.C. LARNAGE SERVES-550007	2	0	2	2 en U17
FOOTBALL CLUB BAUME BOUCHET MONTSEGUR-524479	1	0	1	1 en Séniors D4
FOOTBALL CLUB MONTELIMAR-528941	1	0	1	1 en Séniors R3
FOOTBALL EN MONT PILAT-552125	1	0	1	1 en Séniors D2
FOY. RUR ALLAN-517028	1	0	1	1 en Séniors D3
JAUIJAC S.-504476	1	0	1	
PERSEVERANTE S. ROMANAISE-504462	3	0	3	1 en U17 D4 1 en U15 D2
R.C. SAVASSON-538001	2	0	2	1 en Séniors D5 1 en U17
S.C. BOURGUESAN-504307	1	0	1	1 en Séniors D3
U. MONTILIENNE S.-500355	1	0	1	1 en Séniors D1
U.S. PORTES HAUTES CEVENNES-581869	1	0	1	1 en U20 D2
U.S. ANCONE-520597	2	0	2	1 en Séniors D5
U.S. DE PONT LA ROCHE-518181	1	0	1	1 en Séniors D3

Une réponse systématique sera faite aux clubs afin de valider leur demande et ce tableau sera mis à jour et transmis aux services de Ligue.

La commission reste à votre disposition pour toute information complémentaire dont vous pourriez avoir besoin,

Les décisions ci-dessus prononcées par la Commission Départementale du Statut de l'Arbitrage sont susceptibles de recours devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée – dans les conditions de forme prévue à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

La Commission précise que toute demande d'information doit être formulée obligatoirement par mail à statutarbitrage@drome-ardeche.fff.fr ou par courrier.

Le Président
Nicolas BRUNEL

Le secrétaire
Marc DUPUIS





COMMISSION DES CHAMPIONNATS, COUPES SENIORS GARCONS, FEMININES ET DELEGATIONS

PROCÈS-VERBAL N°4

Réunion du 28/09/2026

Président : DJEDOU Djamel

Présents : FOUYAT Camille, Éric THIVOLLE, Bernard DELORME, Pascal BRUYAT.

Pour joindre la commission merci d'utiliser l'adresse mail du District, voir ci-dessous :
competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr

A L'ATTENTION DES CLUBS

Rappel : la non-utilisation de la FMI ou l'envoi de la feuille de Match après le Lundi 12h, entraîne une amende de 25€.

La commission informe tous les Clubs que lors de mails à destination de la commission Séniors, seuls les mails générés par la boîte mail officielle du Club seront pris en compte.

Responsable D1, D2 et D3 : Pascal BRUYAT

Responsable D4 et D5 : Bernard DELORME

Responsable Vétérans : Camille FOUYAT

Responsable Féminines : Pascal BRUYAT

Pour information les compétitions Séniors Féminines intègrent la commission des championnats séniors garçons.

Responsable coupes Xavier BOUVIER et René GIRAUD : Djamel DJEDOU

Le 2ème tour des Coupes René GIRAUD et Xavier BOUVIER se déroulera le week-end du 31/10 et 01/11.
Le tirage au sort sera effectué le lundi 05 octobre.

Responsable délégation : Éric THIVOLLE

Championnat : Nous encourageons les clubs à vérifier dès la publication que les installations sont correctes et bien indiquées sur la désignation des rencontres.

Championnat Vétérans

Le championnat débutera le vendredi 18 septembre. Merci aux responsables de vérifier que les licences ont été faites pour éviter des reports dès la première journée. **Il faudra des licences valides pour utiliser la tablette.**

Les équipes qui ne sont pas inscrites en championnat ne pourront jouer en coupe.





A l'attention des responsables de la catégorie vétérans : vos clubs ont reçu par mail un lien vers un questionnaire pour préparer au mieux la saison 2026/2027.

Si vous n'avez pas eu connaissance de ce mail merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante :

competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr ou contacter par SMS votre responsable au 06 48 75 81 43

Si vous souhaitez engager une équipe, qui n'était pas inscrite pour la saison 2025/2026, veuillez envoyer un mail à la commission compétition seniors.

Championnat Seniors Féminines

La commission remercie tous les Clubs présents lors de la réunion du 21 Septembre et de l'échange constructif pour l'avenir du foot féminin.

Suite à la Réunion du 21 Septembre, il a été décidé que le championnat Séniors Féminines D1 restait à 10 Clubs et que le championnat D2 resterait en poule unique à 11 Clubs.

Aucun passage du Football à 8 au Football à 11 ne sera autorisé en cours de saison comme cela se faisait auparavant

Le Championnat à 8 s'effectuera avec 2 poules de 8 équipes sur la saison complète (matches A/R)

Coupe CAMOU WOLF et DRESCHER TARDY les équipes à 11 sont automatiquement engagées, les équipes à 8 sont Invitées à nous communiquer leur intention de s'engager (par mail) sur la boîte :

« competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr »

Le premier tour de la Coupe CAMOU WOLF se déroulera le 22/11/2026, les engagements seront clôturer le 1^{er} Novembre (tirage au sort le 02/11)





COMMISSION DES COMPETITIONS JEUNES

PROCÈS-VERBAL N°09

Réunion électronique du 28 / 09 / 2026

Présents : MOMBARD Martine, REBOULLET Mathilde, BRESSON Claude, BARRE Julien, DE BURINE Luc, GAYFFIER Ludovic, AUBERT Philippe.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardecche.fff.fr

Correspondances :

Nous vous rappelons que seules les correspondances émises depuis les messageries officielles (n°affiliation@laurafoot.net) des clubs sont prises en compte par la Commission.

Nous invitons également les clubs à utiliser ces messageries pour leurs échanges.

REGLES DE NOMMAGE DES OBJETS DES MESSAGES :

Objet : CAT-Compétition (Coupe ou championnat, on indiquera le niveau et poule) Date Match N°xxxxxxx – Equipes.

Exemples :

Objet : U15 Coupe PESTRE Tour 1 du 19/10/2025 Match n° xxxxxxxx CLUB 1 – CLUB 2

Objet : U15 D2 Poule B du 08/11/2025 Match n° xxxxxxxx CLUB 1 – CLUB 2

HORAIRES

Catégories	Horaire Légal	Plages Autorisées
U7	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U9	Samedi 13h30	Samedi 12h30-15h00
U11	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U13	Samedi 13h30	Samedi 12h30-15h00
U15	Dimanche 10h00	Dimanche 09h30-11h30
U15F	Dimanche 10h00	Dimanche 09h30-11h30
U17	Samedi 15h00	Samedi 14h00-16h00
U18F	Samedi 15h00	Samedi 14h00-16h00
U20	Samedi 15h00	Samedi 14h00-16h00

Horaire Légal : C'est l'horaire officiel qui est affiché, et qui si aucun club ne se manifeste, sera l'horaire de la rencontre.



Horaire Autorisé : C'est l'horaire qui nécessite la saisie via FOOTCLUBS par le club recevant modifiant son horaire Légal. L'horaire autorisé est défini par une plage de possibilités que peut utiliser le club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres. Dans ce cas, il n'y a besoin ni de l'accord du District, ni du club visiteur.

Horaire négocié : C'est l'horaire qui a été convenu par les 2 clubs par écrit ou par FOOTCLUBS et qui sera soumis à la Commission concernée pour accord définitif.

Périodes pour les demandes de modifications des dates de rencontres :

Période Verte : Jusqu'à J-21 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et ne nécessite pas l'accord du club visiteur.

Période Orange : De J-20 à J-13 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et nécessite l'accord des 2 clubs. La demande doit être faite via FOOTCLUBS et sera validée par la Commission concernée après validation des 2 clubs.

Période Rouge : A partir de J-12, la demande doit être faite par mail à la Commission concernée. La décision de validation reviendra à la Commission au vu du motif sérieux et validé.

En dehors des horaires officiels ou autorisés, les horaires négociés devront être validés par les 2 clubs quelle que soit la période à laquelle la demande a été faite. Dans le cas d'un horaire négocié, même en période verte, l'accord des 2 clubs sera obligatoire.

Les demandes de modifications des horaires doivent être faites via FOOTCLUBS lorsqu'on se trouve en période verte ou orange. Le club visiteur peut solliciter le club recevant pour changer d'horaire. Si accord, le club recevant devra en faire la demande via FOOTCLUBS.

Désormais les demandes de modifications de date et/ou heure des rencontres n'ayant pas accompli le parcours « demande + accord du club sollicité » dans le délai imparti seront rejetées par l'application de gestion. Les clubs recevront une notification de REFUS généré par l'automate. Nous invitons les clubs à suivre le cheminement des demandes et à anticiper le plus possible ces changements. Un appel téléphonique en amont entre clubs devrait faciliter le traitement.

En période hivernale, les rencontres programmées après 14h30 doivent répondre aux exigences de la classification de l'éclairage pour la compétition concernée.

ENTENTES

Responsable : Philippe AUBERT, Mob : 06 80 92 81 87.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

IMPORTANT : Selon l'article 8 des Règlements Sportifs du District Drôme-Ardèche de Football les ententes doivent être déclarées au plus tard à la date de clôture des engagements de la catégorie concernée.





TOURNOIS

Responsable : Philippe AUBERT, Mob : 06 80 92 81 87.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Rappel :

Les tournois ou rencontres organisés avec des équipes étrangères doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation à la Ligue (conformément à l'article 176 des Règlements Généraux).

Cette procédure s'applique également aux clubs invités à participer à des tournois ou des rencontres à l'étranger (conformément à l'article 179 des Règlements Généraux).

Demandes autorisation :

Pour toutes les organisations les clubs se référeront aux éléments en ligne sous l'arborescence :
PRATIQUES / TOURNOIS CLUBS / REFERENCE TOURNOIS

Pour présenter les demandes d'autorisation de tournois, les clubs utiliseront et se référeront aux documents en ligne :

DECLARATION :

<https://drome-ardeche.fff.fr/wp-content/uploads/sites/103/2024/09/Demande-autorisation-Tournoi-1.pdf>

REFERENCES :

<https://drome-ardeche.fff.fr/wp-content/uploads/sites/103/2024/10/Reference-tournois-DDAF.pdf>

TOURNOIS AUTORISES :

US MONTELIER :

U9 le 03/10/2026.

U11 le 03/10/2026.

FC HERMITAGE :

U9 le 17/10/2026.

Seniors F à 8 le 03/10/2026.

FOOTBALL ANIMATION

RAPPEL IMPORTANT : FOOTBALL DES ENFANTS

Le format des plateaux, les pratiques et le temps de jeu restent identiques pour la saison 2026-27.

Les évolutions évoquées lors de la réunion Technique de JUIN 2026, ne seront applicables sur les organisations du District Drôme – Ardèche de Football qu'en SEPTEMBRE 2027.

Les modifications seront présentées aux clubs lors de réunions spécifiques durant la saison 2026-27.

U7

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaire de pratique : Samedi 10h00.





HORAIRE OFFICIEL DES PLATEAUX 10h00 début des rencontres

Si vous ne pouvez pas organiser le plateau à cet horaire vous avez 2 possibilités :

- Demander à un autre club de l'organiser et en informer la commission des jeunes et l'ensemble des clubs participants.
- Changer l'horaire : dans ce cas vous devez avoir l'accord de l'ensemble des participants, en faisant la demande par la messagerie officielle en mettant en copie la commission des jeunes

Date Prochain plateau : Samedi 10 Octobre 2026

U9

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaire de pratique : Samedi 13h30.

Date Prochain plateau : Samedi 10 Octobre 2026

HORAIRE OFFICIEL DES PLATEAUX 13h30 début des rencontres

Si vous ne pouvez pas organiser le plateau à cet horaire vous avez 2 possibilités :

- Demander à un autre club de l'organiser et en informer la commission des jeunes et l'ensemble des clubs participants.
- Changer l'horaire : dans ce cas vous devez avoir l'accord de l'ensemble des participants, en faisant la demande par la messagerie officielle en mettant en copie la commission des jeunes.

U11

Responsable : Julien BARRE, Mob : 06 49 63 12 81.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaire de pratique : Samedi 10h00.

HORAIRE OFFICIEL DES PLATEAUX 10h00 début des rencontres

Si vous ne pouvez pas organiser le plateau à cet horaire vous avez 2 possibilités :

- Demander à un autre club de l'organiser et en informer la commission des jeunes et l'ensemble des clubs participants.
- Changer l'horaire : dans ce cas vous devez avoir l'accord de l'ensemble des participants, en faisant la demande par la messagerie officielle en mettant en copie la commission des jeunes

Date prochain plateau : Samedi 10 Octobre 2026 10h00.

Le document support du plateau U11 est accessible sur le site du District dans la rubrique DOCUMENTS/DOCUMENTS COMPETITIONS



U13

Responsable : Mathilde REBOULLET, Mob : 06 08 82 29 55 (**joignable hors horaires de bureau**)

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaire de pratique : Samedi 13h30.

U13D1 :

Les clubs engagés au niveau U13D1 prendront soin de vérifier leur éligibilité au niveau CRITERIUM Bet C selon les attendus de la LAURAFoot (Voir Règlements Généraux LAURAFoot pages 82 à 85).

U13D1/U13D2 :

3^e Journée : Le 10/10/2026 Utilisation FMI Obligatoire.

BRASSAGES D3-D4, Date 3^e plateaux le 03/10/2026.

BRASSAGES D5-D6, Date 3^e plateaux le 03/10/2026.

FESTIVAL PITCH U13 :

Date 2^e TOUR : Samedi 17/10/2026.

COUPE Charles ANDRE :

Date 1^{er} Tour : Samedi 17/10/2026.

U15

Responsable : Luc de BURINE, Mob : 06 89 55 99 95.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaire de pratique : Dimanche 10h00.

RAPPEL : Les FMI ou feuilles de rencontres papier doivent être transmises dans les 24h qui suivent la fin de rencontre.

CHAMPIONNATS

U15 D1 :

U15 D2 :

U15 Brassage :

Formule sportive saison 2026-2027 :

Les 30 équipes retenues pour la 2^e phase D3 seront déterminées comme suit (1 seule équipe par club) :

-Les 2 premiers de chacune des 11 poules + les 8 meilleurs 3^e de poules (Selon Art 28 des RS du DDAF).

Les 30 équipes retenues pour la 2^e phase D4 seront déterminées comme suit (1 seule équipe par club) :





-Les 3^é de poules non retenues en D3 (3) + les 4^é de poules, les 5^é de poules et les 5 meilleurs 6^é (Selon Art 28 des RS du DDAF).

Les équipes non retenues en pour la 2^é phase D3 ou D5 seront reversées en D5 et pourront être accompagnées des équipes pourront être accompagnées des équipes nouvellement engagées.

Poule D :

J1 du 27/09/26 : FC LARNAGE -SERVES vs ASL GENISSIEUX est reporté au 25/10/2026.

FORFAIT JOURNEE 27/09/26 :

Poule F : Ent ASD FCCBG USP 3.

Poule J : Ent FC VALLON SCBA 2, ATHL FOOT CEVENNES 2.

FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE MANQUANTE du 26/09/26 :

Poule A : FC RAMBERTOIS,

Poule D : Ent ST BARTH VALS CHATO9 GALAURE,

Poule E : FC HERMITAGE 2,

Poule F : FC PORTOIS 2,

Poule I : FC TRICASTIN,

Poule J : USPHC.

COUPES U15 :

Coupe JP QUINTIN :

Tour de cadrage : le 18/10/2026. Les rencontres sont en ligne (2matches).

Coupe Gilbert PESTRE :

1^{er} Tour : le 18/10/2026. Les rencontres sont en ligne.

U15F

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22

Mail : competitions.jeunes@drome-ardecche.fff.fr

Horaire de pratique : Dimanche 10h00.

Date début championnat : 10/10/2026.

Comme suite au retrait des clubs de FC BOURGUISAN et TREFLE FOOT, la formule proposée est modifiée.

1^{ère} Phase : 2 poules de 8 équipes chacune.

Le calendrier est en ligne.





U17

Responsables : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57(U17D1-D2) ; Ludovic GAYFFIER (U17 Brassages).

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaire de pratique : Samedi 15h00.

RAPPEL : Les FMI ou feuilles de rencontres papier doivent être transmises dans les 24h qui suivent la fin de rencontre.

Coupe GAMBARDELLA : Félicitations à nos équipes encore en lice, à l'issue du 2 ème tour.

Prochain tour le 03 octobre.

CHAMPIONNATS

U17 D1 :

Rencontres du 03/10/26 – journée 03 (Cause Coupe GAMBARRDELLA)

ANNONAY FC1 / US MONTEILIMAR 1 est reportée au 31/10/26

FC EYRIEUX EMBROYE 1 / FC MUZOLAI 1 est reportée au 31/10/26

US MOURSOISE 1 / US DAVEZIEUX VIDALON 2 est reportée au 31/10/26

OL CTRE ARDECHE 1 / RHONE CRUSSOL FOOT 07 2 est reportée au 31/10/26.

U17 D2 :

Rencontres du 03/10/26 – Journée 03 (Cause Coupe GAMBARDELLA)

Poule A :

ENT HERMITAGE CHATEAUNEUF 1 / ES NORD DROME est reportée au 31/10/26.

US VAL D'AY 1 / OL SALAISE RHODIA 1 est reportée au 31/10/26

Poule B :

Av.S. ARDECHE FOOT 3 / ENT MONTEILIER CHABEUIL 1 est reportée au 31/10/26.

U17 Brassage :

Formule sportive saison 2026-2027 :

Les 30 équipes retenues pour la 2é phase D3 seront déterminées comme suit (1 seule équipe par club) :

-Les 4 premiers de chacune des 7 poules + les 2 meilleurs 5é de poules (Selon Art 28 des RS du DDAF).

Les équipes non retenues en pour la 2é phase D3 seront reversées en D4 et pourront être accompagnées des équipes nouvellement engagées.

Poule E :

Les clubs sont priés de noter l'engagement de l'équipe Espoir Valentinois 2.

La rencontre du 26/09/26 (J1) entre Espoir Valentinois 2 et SC Bourg Saint Andéol 1 est reportée au 31/10/2026.



Poule F :

J2 du 03/10/26 : Match AS BERG HELVIE 1 - ENT.S. CHOMERACOISE 1 reportée au 31/10 suite qualification de AS BERG HELVIE 1 en coupe Gambardella.

Poule G :

J2 du 03/10/26 : Match A.C.E FC 1 - ROMANS PS 1 reporté au 31/10 suite qualification de ROMANS PS 1 en coupe Gambardella.

J3 du 10/10/26 : La rencontre AS CORNAS 2 vs ES MALISSARD est inversée suite arrêté municipal à CORNAS.

FORFAIT JOURNEE 26/09/26 :

Poule A : CHATEAUNEUF RH 2.

Poule E : ST MONTAN, FC VALLON PONT D'ARC 2.

Poule F : USPHC.

Poule H : Ent VALLIS DOLON, ESND 2.

FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE MANQUANTE du 26/09/26 :

Poule B : ROMANS PS 2 – Ent ASD FCCBBG USP 2

Poule F : F.C. PORTOIS 1 - JEUNES DE VINEZAC 1

Poule G : Ent ASD FCCBBG USP 1- F.C. BG LES VALENCE.

COUPES U17 :

Coupe VIVIER BOUDRIER (D1+D2) : Le tirage du 1^{er} tirage est en ligne. Les rencontres se dérouleront le 17 octobre 2026. Les équipes encore qualifiées en Coupe GAMBARDELLA sont exemptées.

Coupe District (Brassage) : Le tirage du 1^{er} tour est en ligne. Les rencontres se dérouleront le 17 octobre 2026. Les équipes encore qualifiées en Coupe GAMBARDELLA sont exemptées.

U18F

Responsable : Philippe AUBERT, Mob : 06 80 92 81 87.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardecche.fff.fr

Horaire de pratique : Samedi 15h00.

U18F à 11 : FORMAT INTERDISTRICT

1^{ère} Journée : 26/09/2026.

Match OL SALAISE RHODIA vs Ent BG ARGENTAL / BOULIEU / SC PIRAILLON est reporté au 31/10/2026.

2^é Journée : 03/10/2026.

Compte tenu des participations à la Coupe U18FFF NIKE, les rencontres suivantes sont reportées au 17/10/2026 :

- MOS3R vs LA COTE ST ANDRE,
- US BAS VIVARAIS vs RC TOURNON,
- Ent TREFLE FOOT vs SALAISE RHODIA.



U18F à 8 :

Nota : Les clubs sont priés de noter le désengagement des clubs AS LA SANNE

1^{ère} Journée : 26/09/2026.

Match FC MONTELIMAR vs JS ST PAUL ROMANS est reporté au 17/10/2026.

Match FC 540/US MONTELIMAR vs FC MUZOLAIS est reporté au 17/10/2026.

U20

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 15h00.

RAPPEL : Les FMI ou feuilles de rencontres papier doivent être transmises dans les 24h qui suivent la fin de rencontre.

CHAMPIONNATS

U20 D1 :

Rencontres du 03/10/26 – journée 03 : (Cause Coupe GAMBARDELLA)

OL CTRE ARDECHE 1 / US MOURSOISE 1 est reportée au 31/10/26.

OL SALAISE RHODIA 1 / ENT MONTELIER CHABEUIL est reportée au 31/10/26.

US VAL D'AY 1 FC MUZOLAIS 1 est reportée au 31/10/26.

FC BOURG LES VALENCE 1 / U. MONTELIMAR. S 1 est reportée au 31/10/26.

U20 D2 :

Rencontres du 03/10/26 – journée 03 : (Cause Coupe GAMBARDELLA)

AS CORNAS / ROMANS PS est reportée au 31/10/26

BREN FC / ENT ASD FCCBG USP est reportée au 31/10/26

FORFAIT GENERAL : US PORTES HTES CEVENNES

COUPE U20 Georges ETIENNE :

Le 1^{er} tour de la coupe est en ligne. Les rencontres se dérouleront le 17/10/26. Les équipes encore qualifiées en Coupe GAMBARDELLA sont exemptées de ce tour.



COMMISSION DES ARBITRES

PROCÈS-VERBAL N° 06

PERMANENCE ARBITRALE

Afin d'assurer le suivi des éventuels problèmes ou imprévus liés à l'arbitrage durant le week-end, la Commission Départementale de l'Arbitrage met en place une permanence à compter du samedi matin.

Pour toute demande urgente, nous vous remercions de **contacter exclusivement la personne de permanence** et de ne pas solliciter directement votre désignateur durant cette période.

Merci à tous pour votre compréhension et le respect de cette organisation.

WEEK-END DU 03 ET 04 OCTOBRE 2026

Nicolas BRUNEL : 06 70 31 54 43

WEEK-END DU 10 ET 11 OCTOBRE 2026

Nicolas BRUNEL : 06 70 31 54 43

RAPPELS POUR LES ARBITRES

ENVOI DES RAPPORTS :

Les rapports faisant suite à une exclusion ou à tout autre incident doivent être saisis uniquement sur votre portail des officiels au plus tard le mardi à 17h00. Aucun envoi par mail n'est toléré.

GESTION DES INDISPONIBILITÉS :

Vos indisponibilités doivent être saisies sur votre portail officiel au plus tard le vendredi à 14h00, quinze jours avant le week-end concerné.

L'application du règlement intérieur sera systématique en cas de non-respect de ces consignes :

- Retrait de 5 points sur votre note d'assiduité ;
- Amende de 25 € imputée à votre club.

La CDA demande à tous les arbitres de faire preuve de vigilance et de sérieux.

FORMATION INITIALE EN ARBITRAGE

La CDA vous informe du calendrier des formations initiales en arbitrage pour la saison 2026-2027 :

<https://drome-ardeche.fff.fr/liste-des-formations-arbitres/>

Les inscriptions se font via Portail Club.





DIRECTIVE TECHNIQUE – DÉCOMPTE

La CDA vous demande de prendre connaissance de la vidéo ci-dessous avec la plus grande attention. Cette vidéo vous informe de la directive technique à appliquer pour les décomptes (touches, 6 mètres et sortie du joueur remplacé).

Cet extrait répond à l'interrogation, et aux échanges avec Baptiste. Merci de votre écoute.

VIDÉO – DIRECTIVE TECHNIQUE

GROUPE PROMOTIONNEL

La CDA vous informe que la réunion de présentation pour le groupe promotionnel pour la saison 2026-2027 se tiendra le vendredi 16 octobre, de 19h15 à 20h45 au siège du DDAF. Un temps convivial sera proposé à l'issue de la réunion.

La présence à cette réunion est obligatoire pour les arbitres souhaitant intégrer le groupe promotionnel.

Les jeunes arbitres nés après le 31 décembre 2006 sont éligibles.

Les arbitres adultes nés après le 31 décembre 1987 et classés D1 ou AA sont éligibles.

Les arbitres classés D2 ou D3 peuvent candidater mais ne seront pas présenter à l'examen de juin 2027, conformément au règlement intérieur de la Commission Régionale de l'Arbitrage.

Date limite des candidatures : Mercredi 7 octobre

Liste des candidatures :

BERGONZI Mathéo
JACOB Manoé
LEBLANC Ethan
MICHEL Mathis
NOUGIER Théo

PERRETTE Lorenzo
RAMOS FERRO Nilton
REVOL Benjamin
SAUZEAT Evan
SEBBOUH Anyo

TAHIRI FRACHON Kamil
ZEKRI Kaci
ZEKRI Kylian

INFORMATION – DOCUMENT PORTAIL DES OFFICIELS

La CDA vous informe que le formulaire de réclamation pour les arbitres indemnisés par le DDAF est en ligne, dans votre rubrique « Documents » du Portail des Officiels.

En cas de réclamation, merci de le compléter et l'envoyer à l'adresse mail suivante :

arbitres@drôme-ardeche.fff.fr



RATTRAPAGE TEST PHYSIQUE – CONVOCATIONS

Les arbitres suivants, ayant échoué au test physique lors de l'Assemblée Générale, sont convoqués le lundi 05 octobre à 18h45 à VALENCE (Stade Synthétique BRIFFAUT), sous réserve d'une aptitude médicale valide.

Assistants :

- AIT BTAL Najim
- BEATTIE Elliot
- BINAUD Laurent
- HERMANN Magalie
- LOMBARD Loïc
- MONTROT Mickaël
- PERDRIOLE Raphaël

D3 :

- IMBERT Julien

D4 :

- ALI Ismail (*dès validation du dossier*)
- AMEUR Zouhaier
- AMROUNE Samir
- ANDRÉ Alison (*dès validation du dossier*)
- BARBOSA Laurent
- BOUKHARI Mohamed (*dès validation du dossier*)
- BRET Vincent
- DADDA Djillali (*dès validation du dossier*)
- DARCY Anthony (*dès validation du dossier*)
- EL MARZGUIOUI Tarek (*dès validation du dossier*)
- EL METTALSSI Hameza
- GONCALVES Yoann
- JARNIEUX Sébastien (*dès validation du dossier*)
- MEDJAHEDINE Mohamed
- PAULO LOURO Kevin (*dès validation du dossier*)
- TEBESSI Quentin

JAD 1 :

- AGOSTINO Angelo (*dès validation du dossier*)
- BADAD Amir
- BEN CHAHED Nassim (*dès validation du dossier*)
- CHMALI Anis
- DAHMOUL Jed (*dès validation du dossier*)
- DE CILLIA Brayan
- HAMMADI Amine
- NOVAIS Valentin
- RWEMA Arnaud (*dès validation du dossier*)
- SEKRANI Naim (*dès validation du dossier*)

JAD 2 :

- ESSOUSSI Walid
- MOIRABOU Jayhad
- YAVUZ Muhammet

JAD 3 :

- CABOCHE Clément
- FAURE Mattéo



- GALOYAN Loucas
- KOUADRI Walid
- MADDOUN Sami

- TIRSANE Adem
- VENANCIO Kylian

OBSERVATION SAISON 2026/2027

La Commission des Arbitres vous informe de la validation définitive des observateurs par catégories suite à la validation du comité directeur du district.

D1 : BANCEL Loïc ; BERGONZI Jean-François ; DUBOIS Michael ; TAULEIGNE Damien

D2 : BOREL Yann ; CHAABI Yanis ; CRESPO Pierrick ; HAVARD Clément ; JOLIVAT Clément ; MLYNARCZYK Adrien

D3 : COMTE Éric ; DUBOIS Michael ; FALAISE Mathias ; MARLHIN Alexandre

D4 : BOUIX Richard ; BRUNEL Nicolas ; DJERIDI Idriss ; POMMIER Michel ; SELLAMI Bilel ; VIALATTE Bruno

Assistant District et Ligue : PARTAMIAN Rémi

Par ailleurs, nous vous informons que, pour l'ensemble des catégories, les observations pourront débuter dès le week-end des **3 et 4 octobre 2026**.

INFORMATION CLASSEMENT

La Commission Départementale de l'Arbitrage décide l'accession supplémentaire de Yssoufi BOURA en catégorie D3 pour la saison 2026-2027, au regard de son classement obtenu à l'issue de la saison 2025-2026 et afin de répondre aux besoins d'effectif dans cette catégorie.

CALENDRIER TECHNIQUE SAISON 2026/2027

Voici le calendrier de l'ensemble des actions techniques de la Commission Départementale de l'Arbitrage pour la saison 2026-2027. Merci de bien vouloir retenir les dates qui vous concernent en fonction de votre catégorie et de les inscrire dès à présent dans vos agendas.

DATE	INTITULÉS	LIEUX	HORAIRES
------	-----------	-------	----------

OCTOBRE			
Lundi 5	Rattrapage Tests Physiques	Valence (Syn BRIFFAUT)	18h45
Vendredi 16	Réunion Informations - Groupe Promotionnel	Siège DDAF	19h15 à 20h45
Samedi 17	FIA – Jour 1	Siège DDAF	8h00 à 18h00
Lundi 19	FIA – Jour 2	Siège DDAF	8h00 à 18h00





Mardi 20	FIA – Jour 3	Siège DDAF	8h00 à 18h00
-----------------	--------------	------------	--------------

NOVEMBRE			
Samedi 7	Rattrapage Tests Physiques	A définir	8h00
Samedi 7	FIA – Séance 7	Siège DDAF	9h30 à 12h30
Lundi 16	Réunion Technique	Secteur Sud	19h30 à 21h30
Mardi 17	Réunion Technique	Secteur Nord	19h30 à 21h30
Samedi 28	Réunion Technique	Siège DDAF	9h30 à 11h30

DÉCEMBRE			
Samedi 19	Rassemblement Groupe Promotionnel	A définir	Journée

JANVIER			
Samedi 16	Recyclage D1 – D2 & AA	A définir	8h00 à 17h00
Samedi 23	Recyclage JAD	A définir	8h00 à 13h00
Samedi 23	FIA – Séance 7	Siège DDAF	14h00 à 17h00
Samedi 30	Rattrapage Tests Physiques	A définir	8h00
Samedi 30	Recyclage D3	A définir	8h00 à 17h00

FÉVRIER			
Samedi 6	Recyclage JAD	A définir	8h00 à 13h00
Samedi 13	Recyclage D4	A définir	8h00 à 13h00
Lundi 15	FIA – Jour 1	Siège DDAF	8h00 à 18h00
Mardi 16	FIA – Jour 2	Siège DDAF	8h00 à 18h00
Mercredi 17	FIA – Jour 3	Siège DDAF	8h00 à 18h00
Vendredi 26	FIA – Séance 7	Siège DDAF	19h00 à 22h00

MARS			
Samedi 6	Rattrapage Recyclage	A définir	8h00 à 13h00

AVRIL			
Vendredi 9	FIA – Séance 8 (Adultes)	Siège DDAF	19h00 à 23h00
Vendredi 9	Réunion DMA (arbitres nés entre le 01/07/2008 et le 03/06/2009)	Siège DDAF	19h00 à 21h00

MAI			
Vendredi 21	FIA – Séance 8 (Jeunes)	Siège DDAF	19h00 à 23h00



PAIEMENT DES OFFICIELS

Nous vous rappelons que, suite à l'approbation du projet de paiement par virement des arbitres par le District, les catégories ci-dessous ne sont plus indemnisées directement par les clubs le jour du match :

- Séniors D1, D2, D3, D4, D5
- Coupe René Giraud et Coupe Xavier Bouvier dès le 1er tour
- Seniors Féminines D1 et D2
- U20 D1, D2
- Coupe U20

Pour toutes les autres compétitions, le principe reste inchangé : le paiement des arbitres s'effectue le jour du match par le club recevant :

- | | |
|--------------------------|--------------------------|
| • U15 D1, D2 et Brassage | • U18 Féminines à 8 |
| • U17 D1, D2 et Brassage | • U15 Féminines à 8 |
| • U13 D1 | • Championnat Diversifié |
| • U18 Féminines à 11 | |

COORDONNÉES ARBITRES ET MODIFICATION RIB

La CDA rappelle que **toute modification de votre numéro de téléphone ou de votre adresse e-mail ou de votre RIB** doit impérativement être **communiquée dans les plus brefs délais** par mail à : arbitres@drome-ardeche.fff.fr

Ces informations sont indispensables au bon fonctionnement de l'arbitrage départemental ainsi que pour la poursuite du déploiement du paiement des arbitres par le District.

La mise à jour du RIB est essentielle afin de garantir le bon versement de vos indemnités.

CONTACT COMMISSION D'ARBITRAGE

Pour toute communication auprès de la CDA, qu'elle concerne **les arbitres ou les clubs**, merci d'utiliser l'adresse mail suivante uniquement : arbitres@drome-ardeche.fff.fr

COURRIERS DES ARBITRES

Réception de certificats médicaux, bon rétablissement :

- | | |
|-----------------------|-------------------|
| • FROMENT Mathis | • SAINTOIN David |
| • GALOYAN Youri | • SEDDOUGUI Fouad |
| • GHEBBARI Nourredine | • WADJIB Imrane |
| • GOUOT Maxime | |

Courriel lu et noté :

- **BENARBIA Mouloud** (demande de remboursement suite au forfait en u17)





- **BINAUD Laurent** (non-présence au rattrapage du 05 octobre)
- **GNAHORE Bahi** (information désignation)
- **PERRETTE Lorenzo** (non-paiement le jour du match)
- **PURSON Lucas** (changement d'adresse postale)

COURRIERS DES CLUBS

Courriels lus et notés :

- **US Rochemaure** : Courrier relatif à l'absence d'un arbitre en U15 le 27/09/2026
- **Atom Pierrelatte** : Courrier relatif à l'absence d'un arbitre en U15 le 27/09/2026
- **OL ST MONTAN** : Demande d'arbitre pour leur équipe D5 ; le nécessaire sera fait en fonction des effectifs
- **US Beaufort Aouste** : Courrier relatif à l'inversion du score lors de la saisie de la FMI du match du 27/09/2026. **La Commission vous rappelle que vous avez l'obligation de vérifier les informations figurant sur la FMI avant de signer la feuille de match.**

Clément HAVARD
Secrétaire

Nicolas BRUNEL
Président CDA